

TÉMOIGNAGES

22 mars 1955,
3 h. 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Veuillez bien, messieurs, faire silence. Bill 187 intitulé: Loi concernant les commissaires du havre de New-Westminster.

M. LANGLOIS (*Gaspé*): Monsieur le président, il appartient aux membres du Comité de décider si, oui ou non, je dois faire un exposé des buts du présent bill.

M. GREEN: Je vois que le président de la Commission du havre est ici; il pourrait peut-être nous expliquer le but du bill. Cependant, je serais heureux d'entendre l'adjoint parlementaire.

Le PRÉSIDENT: Je crois préférable de l'entendre d'abord.

M. LANGLOIS (*Gaspé*): Monsieur le président, je serai aussi bref que possible, parce que j'ai fait un exposé en détail à la Chambre lorsque la résolution a été présentée. Ainsi que les députés qui étaient à la Chambre à cette occasion le savent, un syndicat anglais ayant à sa tête la succession du duc de Westminster a acquis l'île Annacis dans le havre de New-Westminster (C.-B.), et il se propose de l'aménager en vue d'y créer un centre industriel. Le ministère des Transports a été informé que le syndicat prévoit une mise de fonds initiale de 4 à 6 millions de dollars environ (laquelle pourrait bien atteindre 100 millions avec les années) pour la construction de fabriques, l'aménagement de chemins, de systèmes d'égout, etc., pour environ 200 établissements industriels.

Depuis plusieurs mois, il y a eu des pourparlers entre le syndicat, le ministère des Transports et celui des Travaux publics, de même que les commissaires du havre de New-Westminster, touchant une demande des promoteurs de construire une chaussée qui permettrait l'accès de l'île Annacis par rail ou grande route. Les représentants du syndicat ont été informés que le ministère des Travaux publics n'approuverait pas la construction d'une chaussée qui bloquerait complètement le chenal d'Annacis, parce qu'un tel aménagement augmenterait le danger d'inondation, mais qu'il serait disposé à approuver une construction partie chaussée, partie pont sur chevalets.

Les commissaires s'attendent à ce que ce centre industriel de l'île Annacis ait pour résultat d'augmenter de beaucoup l'activité du havre. En outre, l'aménagement proposé fournirait accès à l'île Robson, qui est adjacente à l'île Annacis et appartient aux commissaires.

Afin de permettre aux commissaires de commencer la construction du pont et de la chaussée, leur règlement n° 159 a été approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1954-1454, en date du 22 septembre 1954. Ils ont été ainsi autorisés de tirer sur leur fonds de réserve jusqu'à concurrence de \$200,000 en attendant la présentation du présent bill d'emprunt, les commissaires devant remettre l'argent dans le fonds sur réception de celui emprunté en vertu du bill.

Je désire ajouter que nous avons parmi nous aujourd'hui M. K. K. Reid, président de la Commission du havre de New-Westminster. Nous avons aussi M. H. V. Anderson, directeur des Services de la marine au ministère des Transports, et un représentant de notre contentieux. Je suis sûr que ces messieurs seront heureux de fournir au Comité tous les renseignements désirés.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il prêt à entendre M. Reid maintenant?

M. GOODE: Oui, mais avec l'entente que l'adjoint parlementaire sera présent pour parler sur les questions de politique gouvernementale.